

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DU 07/08/2019

PRESENTS : MARTIN / GRELLETY / HAREL / DELBOS / FEUILLE / FOURAN / DOAT / SOULAGE

ABSENTS REPRESENTES : PORTELLO par FOURAN

ABSENTS : PERROT

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/08/2019

SECRETARE : Serge GRELLETY

Délibération 2019-08/19

FETE DE LA COMMUNE – FEU D’ARTIFICE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de la prise de décision portant sur des activités festives, il aurait fallu prendre une délibération pour commander le feu d’artifice pour la fête de la commune.

Monsieur le Maire présente le devis de la société BREZAC, pour le feu d’artifice de la fête communale du 23/06/2019 pour un montant de 1 450 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- accepte le devis de la société BREZAC, pour le montant énoncé ci-dessus, sous réserve que le prestataire se charge de tirer le feu d’artifice ;
- demande à ce que les crédits soient inscrits au budget 2019 de la commune, chapitre 011, article 6232 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l’exécution de la présente délibération et généralement faire le nécessaire.

Délibération 2019-08/20

DECISION MODIFICATIVE N°1 : VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l’exercice 2019 sont insuffisants pour permettre le paiement de la partie « indemnité de résiliation » pour le matériel télécom de Siemens Lease.

Il propose de modifier l’inscription comme suit :

Intitulés des comptes	Diminution des Crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)
Alimentation	60623	870.00		
Autres charges exceptionnelles			678	870.00
Dépenses - Fonctionnement		870.00		870.00

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Délibération 2019-08/21

(annule et remplace délibération 2019-07/18 du 10/07/2019)

MATERIEL TELECOM SIEMENS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 10/07/2019 il avait été décidé ce qui suit :

« Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que, contractuellement, suite à la résiliation anticipée, de matériel télécom SIEMENS nous devons nous acquitter de la somme de 10 451.38 € TTC, ce que nous avons fait.

Un chèque de ce montant nous a été retourné car SIEMENS estime que depuis le 30 septembre 2018 cette somme ne correspond plus à la réalité car nous nous étions acquittés d'autre trimestrialités.

En conséquence, SIEMENS nous demande de payer la somme de 7 091.66 € TTC pour solder ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer ce paiement et entreprendre toutes les démarches nécessaires pour solder ce dossier. »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il faut reprendre une délibération car pour payer, il faut une facture plus formalisée que celle que nous avons reçue. Il précise aussi que le montant a changé, il est maintenant de 8 316.76 €.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, contractuellement, suite à la résiliation anticipée, de matériel télécom SIEMENS nous devons nous acquitter de la somme de 8 316.76 € pour solder ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer ce paiement et entreprendre toutes les démarches nécessaires pour solder ce dossier.

PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Major de la gendarmerie de Lalinde souhaiterait venir nous rencontrer lors d'un prochain conseil municipal pour nous présenter et nous expliquer la démarche « Participation citoyenne ».

Fin de la réunion à 20h30